

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 46 du 12/03/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CAPD du 12 Mars : Echanges franco-allemands ; sommet de l'OTAN...

-Echanges franco-allemands.

13 collègues ont demandé à participer pour la première fois aux échanges franco-allemands pour l'année scolaire 2009/2010. L'ensemble de ces candidats a obtenu un avis favorable de l'IEN et de la commission d'entretien. 12 ont déposé des demandes de renouvellement. Une seule candidate a obtenu un avis défavorable car il s'agissait d'un 3^{ème} renouvellement.

La CAPD a décidé d'accorder un avis favorable à tous ces candidats. Le départ effectif ne pourra se faire que si un échange « poste à poste » est possible. Pour se faire l'IA va se mettre en relation avec ses homologues allemands.

-Sommet de l'OTAN.

L'ensemble des écoles, collèges et lycées de la ville de Strasbourg seront fermés le vendredi 3 et samedi 4 avril (décision définitive lors d'une réunion à la préfecture demain matin). Dans de rares cas, liés aux transports, des écoles de communes limitrophes pourraient aussi être fermées.

Le secrétaire général de l'IA a évoqué un éventuel rattrapage des cours !!! L'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à cette idée ! Le SNUipp67 a rappelé que lors de déplacements du président de la République des écoles avaient déjà été fermées et qu'aucun cours n'avait été rattrapé !!! Nous espérons que cette fois-ci le Bas-Rhin fera comme « le reste de la France » !

-Réunion d'infos syndicales.

Nous avons interrogé l'IENA sur la réponse attendue du Recteur. Comme l'attente se prolonge encore, l'IENA a rappelé le principe de base : « le temps devant élèves doit être préservé...pour le reste, le droit aux RIS sur temps de service doit pouvoir s'exercer ». Il a autorisé le décompte sur les deux ½ journées de la journée de solidarité. Dans ce cadre, le SNUipp67 appelle les collègues qui ont effectué leur quota d'animations pédagogiques à assister à des RIS et à les déduire du jour de Solidarité.

Les collègues qui n'ont pas épuisé leur quota d'animations pédagogiques peuvent déduire les heures de RIS de ce quota, qu'il y ait, ou pas, d'animation le mercredi en question.

Dans tous les cas informez votre IEN par courrier de votre participation.

-Mouvement 2009

La circulaire du mouvement va vous parvenir. Lisez-la attentivement...ainsi que notre journal « L'Unitaire » n°106 qui arrive dans les écoles. Faites-nous parvenir votre fiche de suivi syndical disponible dans ce journal.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toutes questions à ce sujet.

(Voir aussi ci-dessous notre réunion d'infos du 25 mars, le matin à la maison des syndicats de Strasbourg).

Grève du 19 mars dans les écoles du Bas-Rhin.

COURRIER TYPE / DECLARATION PREALABLE

Pour la grève du 19 mars, vous trouverez ci-dessous un modèle pour les collègues déclarant leur intention de participer à un mouvement de grève.

-La déclaration préalable doit parvenir 48 heures au moins, comprenant un jour de classe (jour ouvré).

Pour la grève du jeudi 19 mars, la déclaration doit parvenir lundi 16 mars au soir au plus tard chez votre IEN.

- La déclaration indique le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. Le directeur n'a pas à faire de déclaration par école.

-Tous les collègues désireux de faire grève et en responsabilité d'une classe doivent faire une déclaration préalable. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part. L'annonce d'un taux d'intention de participation à la grève peut avoir un effet d'entraînement.

-Conserver un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

Nom Prénom :
(Affectation)

à Madame ou Monsieur l'Inspecteur(-rice) de l'EN chargé(e) de la circonscription de ...

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le
Signature

Un modèle de lettre à diffuser aux parents d'élèves : [ici](#)

Départ de la manifestation à 15h30 à STRASBOURG, quai du général Koenig.

La FSU et le SNUipp67 organisent une assemblée générale à la maison des syndicats à partir de 14h : venez nombreux débattre des actions en cours et des suites à donner au mouvement.

Grève du 19 mars : sondage en ligne.

Afin d'avoir une information la plus fiable et la plus exhaustive possible.....prenez quelques secondes pour compléter notre sondage en ligne sur le nombre de grévistes de votre école :

<http://67.snuipp.fr/spip.php?article490>

Réunions d'infos syndicales : Possibilité nouvelle de participation.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

Le 25 Mars à STRASBOURG ...le matin venez à la réunion d'infos syndicales « Spéciale Mouvement 2009 » . Voir les modalités pratiques ci-dessous.

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 25 mars 2009	15 rue principale SELTZ	9h-12h
Maison des Syndicats « Spéciale MOUVEMENT »	Mercredi 25 Mars 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Maison des Syndicats « Spéciale ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE »	Mercredi 15 Avril 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h
--	---------------------------	--	--------

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Grève du 19 mars .

COMMUNIQUE DU 5 MARS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE



Les organisations syndicales de la Fonction Publique déplorent que, lors de la réunion multilatérale du 3 mars, les ministres de la Fonction Publique n'aient pas répondu aux principales revendications qu'elles avaient collectivement exprimées, notamment celle de l'arrêt de la politique aveugle des suppressions d'emploi avec un moratoire pour 2009 et celle d'une négociation salariale visant à une augmentation significative de la valeur du point d'indice et à une reconstruction de l'ensemble des grilles indiciaires.

Le Ministre Eric Woerth s'est contenté de réaffirmer les choix du gouvernement, sans tenir compte ni des attentes de la population pour des services publics de qualité permettant de répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité, ni des attentes des personnels dont témoigne l'exceptionnelle mobilisation du 29 janvier dernier.

Les organisations confirment leur appel aux agents de la Fonction Publique pour qu'ils participent massivement à la journée interprofessionnelle unitaire du 19 mars, en préparant grèves et manifestations avec l'ensemble des salariés.